

RCS : MACON Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01441 Numéro SIREN : 382 535 144 Nom ou dénomination : AUDITIS

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004909

27 DEC. 2023

BILAN ACTIFTRIBUNAL de COMMERCE
de MAÇON
Ecart N° / N-1

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Euros %	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	117 013	92 455	24 559	39 742	- 15 183	- 38. 20
	Fonds commercial (1)	4 466 826		4 466 826	4 466 826		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	172 115	160 788	11 327	12 729	- 1 403	- 11. 02
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 791 550	1 541 427	250 123	278 360	- 28 237	- 10. 14
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	19 180		19 180	19 570	- 390	- 1. 99
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	61 209		61 209	61 209		
Total II		6 627 893	1 794 670	4 833 223	4 878 435	- 45 212	- 0. 93
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 659 980	444 457	4 215 523	3 864 251	351 272	9. 09
	Autres créances	107 909		107 909	94 890	13 019	13. 72
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	638 760		638 760	352 956	285 804	80. 97
	Disponibilités	4 106 759	8 929	4 097 830	4 118 041	- 20 212	- 0. 49
	Charges constatées d'avance (3)	129 293		129 293	121 247	8 046	6. 64
	Total III	9 642 700	453 386	9 189 314	8 551 385	637 929	7. 46
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		16 270 593	2 248 057	14 022 537	13 429 820	592 717	4. 41

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

- 0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000 000 45 904	1 000 000 45 904		
	Réserves				
	Réserve légale	100 000	100 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	4 759 418	4 273 083	486 335	11.38
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 251 916	1 086 371	165 545	15.24
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	7 157 238	6 505 358	651 880	10.02
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	815 971	1 067 227	-251 256	-23.54
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	25 866	192 425	-166 559	-86.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	544 652	578 811	-34 159	-5.90
	Dettes fiscales et sociales	2 923 408	2 660 039	263 369	9.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	81 150	66 727	14 423	21.61
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	2 474 251	2 359 232	115 019	4.88
	Total IV	6 865 299	6 924 462	-59 163	-0.85
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	14 022 537	13 429 820	592 717	4.41

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 649 527 6 108 700

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	12 882 034		12 882 034	12 096 586		785 448	6.49
Chiffre d'affaires NET	12 882 034		12 882 034	12 096 586		785 448	6.49
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			85 898	141 470		-55 572	-39.28
Autres produits			15 301	760		14 541	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			12 983 233	12 238 815		744 417	6.08
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 226 113	4 032 502		193 611	4.80
Impôts, taxes et versements assimilés			293 758	292 355		1 403	0.48
Salaires et traitements			4 611 383	4 276 952		334 431	7.82
Charges sociales			1 663 380	1 565 563		97 817	6.25
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			122 872	125 785		-2 913	-2.32
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			138 996	144 596		-5 601	-3.87
Dotations aux provisions							
Autres charges			91 539	93 694		-2 155	-2.30
Total des Charges d'exploitation (II)			11 148 040	10 531 448		616 592	5.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 835 193	1 707 368		127 825	7.49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	66 066		14 084		51 982	369.09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	12 764				12 764	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	78 830		14 084		64 746	459.71
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			21 606		-21 606	-100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	2 887		6 402		-3 516	-54.91
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 887		28 008		-25 121	-89.69
2. Résultat financier (V-VI)	75 944		-13 924		89 867	645.42
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 911 136		1 693 444		217 692	12.86
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 300		-1 300	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			1 300		-1 300	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			-1 300		1 300	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	246 848		218 014		28 834	13.23
Impôts sur les bénéfices (X)	412 372		387 759		24 613	6.35
Total des produits (I+III+V+VII)	13 062 063		12 252 900		809 164	6.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 810 147		11 166 529		643 618	5.76
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 251 916		1 086 371		165 545	15.24

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

AUDITIS

69 route de Digoin
BP 36
71130 GUEUGNON

ANNEXE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

AUDITIS

69 route de Digoin
BP 36
71130 GUEUGNON
03 85 85 56 56

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 022 536.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 12 882 034.21 Euros et dégageant un bénéfice de 1 251 916.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires**Régime de l'intégration fiscale**

A compter du 1er juillet 2017, la société AUDITIS a donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 23A et suivants du Code Général des Impôts.

La société mère intégrante est la société FINANTIS, ayant siège social à MACON (71000), 113 rue des Grands Crus.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par la société intégrée, comme en l'absence d'intégration fiscale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 584 885		
Installations générales agencements aménagements des constructions	168 223		3 892
Installations générales agencements aménagements divers	650 048		22 828
Matériel de transport	11 146		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 126 606		51 330
TOTAL	1 956 024		78 050
Autres titres immobilisés	19 570		
Prêts, autres immobilisations financières	61 209		
TOTAL	80 779		
TOTAL GENERAL	6 621 688		78 050

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 046	4 583 839	4 583 839
Installations générales agencements aménagements constr.			172 115	172 115
Installations générales agencements aménagements divers			672 875	672 875
Matériel de transport			11 146	11 146
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		70 408	1 107 528	1 107 528
TOTAL		70 408	1 963 665	1 963 665
Autres titres immobilisés	390		19 180	19 180
Prêts, autres immobilisations financières			61 209	61 209
TOTAL	390		80 389	80 389
TOTAL GENERAL	390	71 454	6 627 893	6 627 893

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	78 318	15 183	1 046	92 455
Installations générales agencements aménagements constr.	155 494	5 295		160 788
Installations générales agencements aménagements divers	577 066	17 578	- 0	594 644
Matériel de transport	11 146			11 146
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	921 229	84 816	70 408	935 637
TOTAL	1 664 935	107 689	70 408	1 702 216
TOTAL GENERAL	1 743 253	122 872	71 454	1 794 670

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	15 183				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 295				
Instal.générales agenc.aménag.divers	17 578				
Matériel de bureau informatique mobilier	84 816				
TOTAL	107 689				
TOTAL GENERAL	122 872				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	351 948	138 996	46 486		444 457
Autres provisions pour dépréciation	21 693		12 764		8 929
TOTAL	373 641	138 996	59 251		453 386
TOTAL GENERAL	373 641	138 996	59 251		453 386
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		138 996	46 486		
financières			12 764		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	61 209	- 0	61 209
Clients douteux ou litigieux	648 807	648 807	
Autres créances clients	4 011 174	4 011 174	
Personnel et comptes rattachés	9 370	9 370	
Taxe sur la valeur ajoutée	78 702	78 702	
Débiteurs divers	19 837	19 837	
Charges constatées d'avance	129 293	129 293	
TOTAL	4 958 391	4 897 182	61 209

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	210	210		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	815 762	599 990	215 772	
Fournisseurs et comptes rattachés	544 652	544 652		
Personnel et comptes rattachés	1 294 654	1 294 654		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	630 317	630 317		
Taxe sur la valeur ajoutée	927 927	927 927		
Autres impôts taxes et assimilés	70 510	70 510		
Groupe et associés	25 866	25 866		
Autres dettes	81 150	81 150		
Produits constatés d'avance	2 474 251	2 474 251		
TOTAL	6 865 299	6 649 527	215 772	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	251 196			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	30.9982	32 260			32 260

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	857 380
Autres créances	5 428
Disponibilités	37 844
Total	900 652

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	210
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 040
Dettes fiscales et sociales	1 625 967
Autres dettes	45 878
Total	1 869 095

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	129 293
Total	129 293
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 474 251
Total	2 474 251

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	33
Agents de maîtrise et techniciens	37
Employés	52
Total	122

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels ont été calculés à 458 485 €, charges comprises.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- Augmentation des salaires de 2,50 %
- Taux de charges sociales de 44 % pour les cadres et 30 % pour les non cadres
- Taux d'actualisation, inflation comprise : 3,60 %

La société dispose d'une épargne auprès d'un organisme gestionnaire d'un montant de cotisations investies de 214 148 €.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

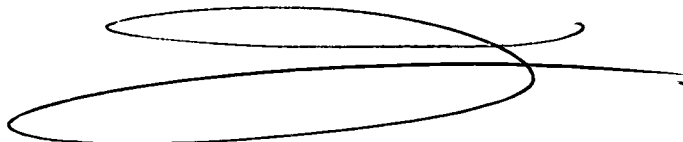
Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SYS - 7	136 963	100.00	39 552
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SAS AUDITIS

69 route de Digoin
BP 36
71130 GUEUGNON

Comptes annuels au 30/06/2023

certifié conforme



AUDITIS

69 route de Digoin
BP 36
71130 GUEUGNON

03 85 85 56 56

www.auditis.fr - contact@auditis.fr

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Brémond Audit

André BREMOND

Diplômé H.E.C.

Master 2 Gestion de Patrimoine

SAS AUDITIS

69, Route de Digoïn

71130 GUEUGNON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

75, rue du Cottage
74310 LES HOUCHES

Tél. : 06 62 63 20 49 – Email : bremond.jeanneton@orange.fr

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 150 000 €
RCS Annecy 334 914 280 APE 6920Z

SAS AUDITIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège Social : 69, Route de Digoïn

71130 GUEUGNON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2023

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUDITIS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait aux Houches, le 5 décembre 2023

Pour BREMOND AUDIT

André BREMOND

Commissaire aux Comptes

AUDITIS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 69, Route de Digoïn
71130 GUEUGNON

382 535 144 RCS MACON

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

1. Proposition d'affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022-2023, à savoir 1 251 916,20 €, ainsi qu'il suit :

Bénéfice.....	1 251 916,20 €
- à titre de dividendes aux associés	700 042,00 €
(21,70 € pour chacune des 32 260 actions composant le capital social	
- le solde, au compte « autres réserves »	551 874,20 €

Les dividendes pourraient être mis en paiement à l'issue de l'approbation des comptes 2022-2023. Les associés personnes physiques percevront un dividende diminué de la flat tax, prélèvement forfaitaire unique de 30 %, comprenant 12,8 % d'impôt sur le revenu (sauf dispense, le cas échéant), et 17,2 % de prélèvements sociaux.

En outre, conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués à chaque action ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action
2019-2020	13,95 €
2020-2021	15,50 €
2021-2022	40,30 €

2. Adoption

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2023.

Jean-Luc FUMOUX,
Président

